

« La justice est un élément indispensable du processus de réconciliation nationale. Elle est essentielle au rétablissement de relations harmonieuses et pacifiques entre les hommes et les femmes qui ont dû vivre sous le règne de la terreur. Elle interrompt le cycle de violence, de la haine et prévient la vengeance illégale. Ainsi la paix et la justice vont-elles de pair. »
Antonio Cassese, ancien président du TPIY.



Bosco Ntaganda

contexte : RDC 🔍
lieu du procès : CPI 🔍
statut : Recherché - Mandat d'arrêt
description du statut : Mandat d'arrêt sous scellés délivré le 22 août 2006 ; mandat d'arrêt rendu public le 28 avril 2008
fonction : Ancien chef adjoint de l'état major général des FPLC ; chef d'état-major présumé du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP)

faits | procédure légale

Bosco Ntaganda serait né en 1973 et serait de nationalité rwandaise. Il est l'ancien chef adjoint de l'état major général des Forces patriotiques pour la libération du Congo (FPLC), la branche armée de l'UPC (l'Union des Patriotes Congolais).

L'UPC a été créée en 2000 et est accusé d'être responsable du massacre de civils dans les provinces de Mongbwalu et d'Ituri en République Démocratique du Congo en 2000), lequel a entraîné le déplacement de plus de 100.000 civils. L'UPC aurait également procédé à l'enrôlement et la conscription d'enfants de moins de 15 ans et à les faire participer activement à des hostilités. Thomas Lubanga (cf. « ramifications »), ancien chef d'état-major des FPLC, aurait nommé Bosco Ntaganda à la tête de la branche militaire de l'UPC.

Bosco Ntaganda était le premier recruteur de soldats en Ituri subordonné à Thomas Lubanga. Il est accusé d'avoir utilisé cette autorité pour mettre en œuvre la politique des FPLC d'enrôlement et de conscription d'enfants de moins de 15 ans et de les faire participer activement aux hostilités en Ituri de juillet 2002 à décembre 2003. Ntaganda est également accusé d'avoir exercé une autorité de jure et de facto dans les camps d'entraînement d'enfants soldats de Bule, Centrale, Mandro, Rwampara, Irumu, Bogoro et Sota. Il est enfin accusé d'avoir pris part à des attaques des FPLC auxquelles ont participé des enfants soldats.

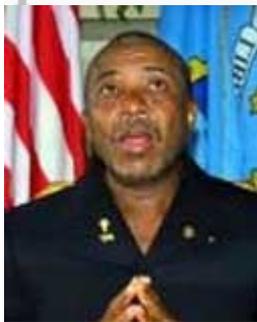
Il a été nommé général dans les FARDC (Forces armées de la République démocratique du Congo) en décembre 2004, mais a refusé sa promotion.

Ntaganda est aujourd'hui le chef d'état major du Congrès National pour la Défense du Peuple. Le groupe, connu par son acronyme français CNDP, est la branche politique de la milice

dirigée par Laurent Nkunda (voir « ramifications ») dans les provinces du Nord et Sud- Kivu du Congo.

Un mandat d'arrêt à l'encontre de Ntaganda a été initialement délivré le 22 août 2006 par la Chambre préliminaire I de la Cour Pénale Internationale (CPI) mais est demeuré sous pli scellé, notamment parce que cela aurait pu inciter Bosco Ntaganda à fuir ou entraver travail de la Cour.

procès à suivre



[Charles Taylor](#)



Thomas Lubanga Dyilo

contexte : RDC 🔍

lieu du procès : CPI 🔍

statut : Inculpé

description du statut : Arrêté au mois de mars 2005 et remis à la Cour pénale internationale le 17 mars 2006; inculpé le 28 août 2006; charges confirmées le 29 janvier 2007; le procès s'ouvrira le 23 juin 2008

fonction : Chef de l'Union des patriotes congolais (UPC)

[faits](#) [procédure](#) [points](#)
[s](#) [légale](#) [forts](#))

Thomas Lubanga est le chef d'un mouvement politique et militaire, l'UPC (Union des patriotes congolais), un groupe issu de l'ethnie hema créé en 2002 par l'Ouganda puis allié au Rwanda. Avant de former son propre mouvement, Lubanga était commandant militaire au sein du Rassemblement congolais pour la démocratie - Mouvement de libération (RCD-ML),

à l'époque une rébellion proche de l'Ouganda.

L'UPC est accusée de massacres de civils en Ituri, notamment dans la région de Bunia, chef-lieu de ce district de Province Orientale en 2002. Entre 2002 et 2003, plus de 800 civils auraient ainsi été tués par l'UPC dans la ville minière de Mongbwalu et dans les villages adjacents. Les personnes d'origine lendu ont particulièrement été visées. Le conflit en Ituri, une région riche en matières premières, voit s'affronter différentes milices, entraînant massacres et déplacements de populations civiles. Depuis décembre 2004, plus de 100'000 personnes ont ainsi été déplacées. Les Nations Unies et différentes ONG ont à plusieurs reprises dénoncé le recrutement à grande échelle d'enfants soldats par l'UPC de Thomas Lubanga.

Radio Okapi, la station radiophonique de la Mission des Nations Unies en RDC (MONUC), a révélé que M. Lubanga avait décrété que chaque famille vivant dans les zones sous son contrôle devait impérativement contribuer à l'effort de guerre en donnant soit une vache, soit de l'argent, ou bien encore un enfant devant rejoindre les rangs des rebelles de sa milice. Selon la Mission de l'ONU, on trouve dans l'UPC des enfants âgés de 10 à 16 ans, arborant des fusils d'assaut Kalachnikov.

Thomas Lubanga a été arrêté le 19 mars 2005 et incarcéré à la prison de Makala, à Kinshasa.



Mathieu Ngudjolo Chui

contexte : RDC 🔍
lieu du procès : CPI 🔍
statut : Instruction en cours
description du statut : Mandat d'arrêt scellé délivré par la Cour pénale internationale (CPI) le 6 juillet 2007; arrêté et transféré au siège de la CPI le 6 février 2008; comparution initiale devant la Cour le 11 février 2008
fonction : Ancien dirigeant du Front des nationalistes et intégrationnistes (FNI) et colonel de l'armée nationale du gouvernement de la RDC (FARDC)

[faits](#) [procédure](#) [points](#)
[s](#) [légale](#) [forts](#))

Mathieu Ngudjolo Chui, également connu sous le nom de Mathieu Ngudjolo ou Cui Cui Ngudjolo est né le 8 octobre 1970 à Bunia en Ituri, province située dans le nord-est de la République démocratique du Congo (RDC). Supposé appartenir à l'ethnie lendu, il est marié et père de deux enfants.

Il entame rapidement une carrière militaire et devient caporal dans les Forces armées zaïroises (FAZ) de l'ex-dictateur Mobutu Sese Seko. Quand la guerre éclate en 1996, il déserte des FAZ, qui sont balayées en huit mois par une rébellion congolaise soutenue par le Rwanda. Pendant quatre ans, il suit avec succès une formation d'infirmier à Bunia. En 2003, Ngudjolo aurait été nommé parmi les trois plus hauts dirigeants des forces alliées du Front des nationalistes et intégrationnistes (FNI) et de la FRPI (Force de résistance patriotique en Ituri).

Fin 2003, il est arrêté par l'ONU pour le meurtre d'un chauffeur de taxi-moto à Bunia. Il est libéré en 2004 faute de preuve.

En juin 2005, il co-fonde et prend la tête du Mouvement révolutionnaire congolais (MRC), une milice qui continuera à semer la terreur en Ituri. En juillet 2006, il signe un accord de paix avec Kinshasa, promettant de faire démobiliser ses hommes contre la promesse d'une amnistie générale. Il est nommé colonel des FARDC (forces armées de la RDC) en décembre 2006 avant de quitter l'Ituri en novembre 2007 pour un centre de formation militaire pour officiers à Kinshasa, où il se trouve au moment de son appréhension.

Entre janvier 2002 et décembre 2003, plus de 8000 civils ont trouvé la mort et plus d'un demi-million de personnes ont été contraintes d'abandonner leur foyer en Ituri en raison du conflit armé opposant la FNI à d'autres milices armées dans la région de l'Ituri. Entre janvier 2003 et mars 2003 au moins, le FNI et le FRPI (Force de résistance patriotique en Ituri) auraient mené une attaque – revêtant un caractère systématique ou généralisé – dirigée contre la population civile de certaines parties du territoire de l'Ituri.

Mathieu Ngudjolo, en sa qualité de plus haut commandant de la FNI, aurait joué un rôle essentiel dans la planification et la mise en œuvre, le 24 février 2003 ou vers cette date, d'une attaque menée sans discrimination contre le village de Bogoro, sur le territoire de l'Ituri de concert avec des commandants du FRPI. Il aurait aussi ordonné à ses subordonnés d'exécuter cette attaque.

Le 24 février 2003 au matin, des membres de la milice de Ngudjolo auraient pénétré dans le village de Bogoro et auraient mené une attaque sans discrimination, dirigée principalement contre des civils d'ethnie hema. La FNI aurait fait participer activement des enfants âgés de moins de quinze ans à cette attaque. Au moins 200 civils sont morts au cours de l'attaque. De plus, les survivants auraient été enfermés dans un bâtiment où s'entassaient les cadavres. Par ailleurs, des femmes et des filles auraient été enlevées et réduites à la condition d'esclaves sexuelles.

Le 6 février 2008, Ngudjolo est arrêté à Kinshasa par les autorités congolaises et transféré le lendemain au siège de la Cour pénale internationale à La Haye.



Germain Katanga

contexte : RDC 🔍
lieu du procès : CPI 🔍
statut : Instruction en cours
description du statut : Arrêté par les autorités congolaises en mars 2005; mandat d'arrêt délivré par la Cour pénale internationale(CPI) le 2 juillet 2007; transféré à la CPI le 17 octobre 2007; comparution initiale le 22 octobre 2007; confirmation des charges prévu pour le 21 mai 2008
fonction : Commandant de la Force de résistance patriotique en Ituri (FRPI)

faits procédure points
s légale forts)

Germain Katanga, alias «Simba», est né le 28 avril 1978 à Mambasa, sur le territoire de Mambasa, dans le district de l'Ituri, en République démocratique du Congo (RDC). Supposé appartenir à l'ethnie ngiti, il est marié et père de deux enfants. Depuis début 2003, Katanga serait le plus haut commandant de la Force de résistance patriotique en Ituri (FRPI). Le 11 décembre 2004, il aurait été promu au rang de général de l'armée de la République démocratique du Congo.

Entre janvier 2002 et décembre 2003, plus de 8000 civils ont trouvé la mort et plus d'un demi-million de personnes ont été contraintes d'abandonner leur foyer en Ituri en raison du conflit armé opposant la FRPI à d'autres milices armées dans la région de l'Ituri. Entre janvier 2003 et mars 2003 au moins, la FRPI et le Front nationaliste et intégrationniste (FNI) auraient mené une attaque – revêtant un caractère systématique ou généralisé – dirigée contre la population civile de certaines parties du territoire de l'Ituri.

Katanga, en sa qualité de plus haut commandant de la FRPI, aurait joué un rôle essentiel dans la planification et la mise en œuvre, le 24 février 2003 ou vers cette date, d'une attaque menée sans discrimination contre le village de Bogoro, sur le territoire de l'Ituri de concert avec des commandants du FNI. Il aurait aussi ordonné à ses subordonnés d'exécuter cette attaque.

Le 24 février 2003 au matin, des membres de la milice de Katanga auraient pénétré dans le village de Bogoro et auraient mené une attaque sans discrimination, dirigée principalement contre des civils d'ethnie hema. La FRPI aurait fait participer activement des enfants âgés de moins de quinze ans à cette attaque. Au moins 200 civils sont morts au cours de l'attaque. De plus, les survivants auraient été enfermés dans un bâtiment où s'entassaient les cadavres. Par ailleurs, des femmes et des filles auraient été enlevées et réduites à la condition d'esclaves sexuelles. Finalement, la FRPI aurait pillé le village de Bogoro, qui fut rayé de la carte par cette attaque.

Selon Human Rights Watch, Katanga aurait aussi contribué à diriger l'un des plus importants massacres en Ituri, celui de l'hôpital de Nyakunde en septembre 2002. Sur une période de dix jours, ses combattants auraient participé au massacre d'au moins 1200 Hema ainsi que d'autres civils pris pour cible sur la base de leur appartenance ethnique. Toujours selon Human Rights Watch, Katanga aurait également dirigé des combattants de la FRPI lors d'autres massacres, notamment ceux de Bunia et Komanda en 2002 et 2003. Katanga n'est toutefois pas inculqué pour ces actes par la Cour pénale internationale.

